

Press book

CONFÉRENCE DE PRESSE : RESTITUTION DES 10 % DE LA RFA AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

11 NOVEMBRE 2015

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 222 00 52 48, Email : foder_org@yahoo.fr

B.P : 11417 Yaoundé-Cameroun

50 millions de Fcfa
à gagner au BANKO mardi 17 novembre
Départ de la course à **19H55**

Enquêter un risque, écrire un devoir

RDPC **l'anecdote**

N° 747 du mardi 17 novembre 2015 - 200ème année Hebdomadaire d'enquêtes et d'informations

RENOUVELLEMENT DES ORGANES DE BASE

Les enjeux d'une mafia

DROIT DE REPONSE
Les bégaiements d'Essimi Menye

LA CHAMPIONS LEAGUE ET LA LEAGUE EUROPA SUR LA CHAÎNE AFRICAINE
VISION 4 DISPONIBLE SUR
LE CANAL 304 DU BOUQUET CANAL +

REDEVANCE FORESTIÈRE

Les communautés villageoises élèvent la voix

Un plaidoyer lancé depuis quelques mois auprès des autorités publiques camerounaises, a été réactivé la semaine dernière à Yaoundé. Les parties prenantes demandent que soit restaurée leur quote-part de la redevance forestière annuelle (RFA), supprimée dans la loi de finances de 2015.

A la veille de l'ouverture de la session parlementaire devant aboutir au vote du budget de l'Etat pour l'exercice 2016, les communautés souhaitent que leur quote-part sur la redevance forestière annuelle (RFA) soit restaurée, avant de passer à l'examen et la résolution des problèmes qui minent la gestion de cette redevance dans le pays. Laquelle manne est, selon eux, leur source de revenu la plus importante, dans ce sens qu'elle permet de réaliser des projets de développement local et motive les riverains à veiller à la protection des forêts. Pour se faire, l'ONG Forêts et développement rural (Foder), entourée de chefs traditionnels des communautés riveraines des zones forestières du Cameroun et de représentants des comités locaux de gestion de la redevance forestière annuelle (RFA), ont réactivé, le 11 novembre dernier à Yaoundé, un plaidoyer lancé depuis quelques mois auprès des autorités publiques camerounaises, afin que soit restaurés les 10% de la RFA qui revient aux communautés. Cette quote-part, a été supprimée dans la loi de finances de 2015, et une décision de la direction générale des impôts est venue réaffecter les 10% revenant habituellement aux communautés riveraines des forêts, entre les communes et les agents de recouvrement, à raison de 5% pour chacune des parties. Le plaidoyer des ONG, des parlementaires et des communautés suite à cette décision, a provoqué la suspension de la décision du directeur général des impôts par le Premier ministre.

Selon un président d'un comité de gestion de la RFA, le projet d'électrification rurale entamée avec la part de la RFA versée aux communautés est aujourd'hui interrompu. De même, ce dernier craint qu'une école de sa localité soit de nouveau fermée cette année, après deux premières fermetures entre 2013 et 2014. Elle n'a été rouverte depuis la dernière rentrée scolaire qu'après que l'Etat ait versé aux communautés, leur quote-part sur la RFA de 2014. Laquelle quote-part permet de payer les enseignants recrutés par la communauté pour cette école. Cependant, à l'observation, ces exemples de contribution de la RFA au développement des communautés riveraines des forêts ne constituent qu'une éclaircie sur le sombre tableau de la gestion de la manne forestière par les communes et les communautés au Cameroun. Les gestionnaires de ces fonds

étant plus enclins à la satisfaction d'intérêts égoïstes qu'à la recherche du bien-être communautaire. Pour preuve, la commune de Yokadouma, à l'Est du pays, qui, pendant des années, a obtenu annuellement entre 700 millions et 1,3 milliard de francs Cfa au titre de la RFA, demeure un grand village. Il n'y a pas de route, l'électricité est rationnée entre 5h du matin et 16h du soir, le chantier de la mairie est à l'abandon depuis des années et, cerise sur le gâteau, les agents communaux restent souvent des mois sans salaires. Un maire de cette commune est d'ailleurs actuellement incarcéré pour des raisons liées à la gestion de la RFA.

MICHEL CYRILLE TSOUNGUI



ELECAM
Provisional electoral registers are available...
Check out your enrolment at the ELECAM Council Branch within your area of residence or click on : www.elecacm.cm



THE Sun
NOTHING IS HIDDEN UNDER THE SUN

ELECAM
Les listes électorales provisoires sont disponibles...
Vérifiez votre inscription auprès de l'Antenne Communale ELECAM de votre lieu de résidence ou cliquez sur : www.elecacm.cm

MONDAY 16 NOVEMBER 2015

No. 0341

FCFA 400

Two years on in parliament:
Hon. Etombi Gladys keeping the promise
Pgs 8 & 9

New details emerge of Paris terrorist attacks
Pg 5

Esu Village vs Baba Danpullo
Over 3,000 irate villagers invade disputed farmland
Pg 3

Biya has squandered Ahidjo's legacy -Fru Ndi

Pg 2

CPDM re-organisation: The polls have started speaking

- Lazare Landjinou humiliates mayors' list in Muyuka
- Motanga sweeps aside challengers in Limbe 1A
- Storm in Tiko, Buea as Etoke, Ekema's lists are allegedly rejected
- Musonge-Lifaka having their way in Fako after all?
- Where is Minister Ngole Philip Ngwese, Fako Divisional Committee president?
- New twist in Mezam as consensus flops
- Talba Malla, in an evaluation tour to Kupe-Muanengouba, promises to address all electoral malpractices
Pgs 8 & 9



Limbe I Council rescues Mabeta from water crisis
Pg 10

Nganou Djoumessi moves to remedy deplorable road network
Pg 2



Forest communities want Parliament to restore 10% lost dues in 2016 budget

By DOH JAMES SONKEY IN YAOUNDE

While the 2016 State Budget is yet to be deposited by the government in Parliament for scrutiny during this November Ordinary Session that kicked off last Thursday, Forest communities have come knocking and soliciting for the intervention of the people's representative for the 10% Annual Forest Dues suspended in the 2015 state budget by the Director General of Taxation at the Ministry of Finance.

Speaking during a press conference at the Yaoundé La Falaise Hotel organized by the NGO Forest and Rural Development better known by its French acronym as FODER, a traditional ruler, His Majesty, Myondo Bruno who is also the African Coordinator of RecTrad, President of Forest Community Dues Management And Follow Up Committee in Mangak-Ndohok in Ngwele Sub-Division, Ndebe Luc all stressed that the annual rental fees for communities living near forests under exploitation is a legal compensation for such communities' efforts in the preservation of the forest.

Quizzed to know how it all happened, Foder's official explained that "Law N° 2014/026 of 23 December 2014 concerning the Finance Law of the Republic of Cameroon in 2015 eliminated the 10% Annual



Director General of Taxation at the Ministry of Finance.

Rental Dues allocated to forest communities and the circular letter N° 004/MINFI/DGI of 26 January 2015 specifying the terms of application of the tax provisions of the finance law was a strange distribution of 50% Annual Rental Dues to municipality. Indeed, the letter attributes 22.5% to equalization fund of FEICOM and 5% to Ministry of Finance collection officers. We consider this not only unfair to suppress the 10% destined for forest communities but it is also unjustifiable the one allocated to the collectors from MINFI."

They argued that the suppression violates the forest policy of Cameroon and international ratified conventions as well as destroys the key participation of local population in the protection and management of forest resources.

While saluting the Prime Minister's step to suspend this the 10% be included in the 2016 state budget, that management problems that down played on the Annual Forest Dues be examined and problems solved by priorities and that while pending recommendations on the state of the Annual Forest Dues, the joint Ministerial decision of the Ministers of Finance, Forestry and Wildlife and Territorial Administration and Decentralization of 26 June, 2012 setting up a joint ministerial monitoring committee regrouping municipalities, communities, civil society and specialized research institutions be implemented.

Attentats terroristes à Paris Pages 2 - 3
La chape meurtrière retentit au Cameroun



- La série noire, revendiquée par l'État islamique, met les milieux français du pays en émoi.
- Près de 130 morts à la suite de six explosions survenues le 13 novembre 2015 dans la capitale française.

Libre circulation Pages 6 - 7
Les nouvelles règles édictées par la Cémac

Redevance forestière Page 12
Les communautés villageoises dans l'état de la Primature

PHILPPA — NEGOCE
une solution de toilettagement anti-pollution et anti-infection approprié pour une climatisation saine confortable et convenable
Boite Postale : 15 524 Yaoundé philppa_negoce@yahoo.fr Téléphone : 222 21 91 95 ; 699 189 845 ; 677 429 620

ENTREPRISE CONTRE-ENQUÊTE
Intégration N° 208

REDEVANCE FORESTIÈRE
Comment la primature se joue des communautés



Philémon Yang, le PM dans le vicaire

Le problème vient de la loi de finance 2015. Ce texte change la répartition de la rédevance forestière annuelle, soit contre l'État et les 20 autres aux communes sans plus. Sauf que l'année précédente (2014) avait été votée le 26 juin 2014 (après des ministères des Finances, de l'Administration territoriale et des Forêts et de la Faune) et que l'État avait attribué 50% de la RFA à l'État, 20% aux communes via le Focivon et 30% aux communes villageoises riveraines des forêts exploitées. En comptant les deux versés, il respectait ce que la loi de finance 2015 a supprimé les 30% jadis dévolus aux communautés villageoises riveraines des forêts exploitées. Tout au long de l'année, certains élus et chefs traditionnels ont fait du plaidoyer pour la cause. Mais dans cette opération de lobbying, on a tenté de faire porter le chapeau de la suppression de la quote-part des communautés villageoises riveraines des forêts exploitées au ministre des Finances (Minf) et particulièrement à la direction générale des impôts (DGI). Certaines organisations de la société civile comme Focivon et développement Rural (Foder) sont allées jusqu'à accuser les responsables de cette administration de vouloir détourner à leur profit une partie de la RFA, antérieurement destinée aux communautés villageoises riveraines des forêts exploitées. La Primature a même fait le lit de ces accusations. La présente enquête vise à établir les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire.

Enquête réalisée par Aboub Othman

Le 13 novembre 2015, le Premier ministre a adressé une lettre au ministre des Finances (Minf) et au ministre de l'Administration territoriale et des Forêts et de la Faune (Maf) pour leur demander de veiller à l'application de la loi de finance 2015, notamment en ce qui concerne la répartition de la RFA. La décision est en fait relative à la répartition de la RFA entre le Focivon et les communes villageoises riveraines des forêts exploitées. Mais en fait, cette répartition est pas la même que précédemment. Elle est en fait relative à la répartition de la RFA entre le Focivon et les communes villageoises riveraines des forêts exploitées. Mais en fait, cette répartition est pas la même que précédemment. Elle est en fait relative à la répartition de la RFA entre le Focivon et les communes villageoises riveraines des forêts exploitées.

INVESTIR AU CAMEROUN

[A la Une](#)
[Editeur / Rédaction](#)
[Contact](#)
[Guide de l'investisseur](#)
[Recherche d'article](#)


VOYAGEZ AVEC STYLE.
 Découvrez notre business class conçue pour vous.

[PLUS D'INFO](#)



 Pourquoi ne pas profiter des dernières technologies lors de vos voyages d'affaires à l'île Maurice
info@holidayinnairport.mu
www.holidayinnairport.mu



Cameroun : les riverains des forêts réclament la restauration de leur 10% sur la redevance forestière



jeudi, 12 novembre 2015 09:50

Note de la rédaction d'Investir au Cameroun

La rédaction d'Investir au Cameroun a appris que des personnes malveillantes se faisaient passer pour des journalistes de nos équipes, arpentant certaines administrations camerounaises en promettant la rédaction d'articles en leur faveur dans le magazine Investir au Cameroun. La rédaction d'Investir au Cameroun décline sa responsabilité sur les actes ou promesses que ces personnes pourraient poser à titre personnel dans l'optique d'en tirer des gains personnels. Elle invite par ailleurs les entreprises et administrations à faire preuve de vigilance. Seules les personnes dont le nom est indiqué dans l'ours sont habilitées à représenter le titre. La rédaction ne se fait jamais retrouver pour des articles.



INVESTIR AU CAMEROUN
 Les grands projets qui feront l'année 2015 au Cameroun
 1000 révisions à 27 milliards de francs CFA
 Mag 04 février 2015



jeudi, 12 novembre 2015 09:50

Tags: RFA Forêts Foder Développement économie Economique

(Investir au Cameroun, le mag de l'économie camerounaise) - Profitant de l'ouverture ce 12 novembre 2015 de la session budgétaire au Parlement, l'ONG Forêts et développement rural (Foder), entourée de chefs traditionnels des communautés riveraines des zones forestières du Cameroun et de représentants des comités locaux de gestion de la redevance forestière annuelle (RFA), ont réactivé, le 11 novembre dernier à Yaoundé, un plaidoyer lancé depuis quelques mois auprès des autorités publiques camerounaises, afin que soit restaurés les 10% de la RFA qui revient aux communautés.

Cette quote-part, ont-ils rappelé, a été supprimée dans la loi de finances de 2015, et une décision de la direction générale des impôts est venue réaffecter les 10% revenant habituellement aux communautés riveraines des forêts, entre les communes et les agents de recouvrement, à raison de 5% pour chacune des parties. Le plaidoyer des ONG, des parlementaires et des communautés suite à cette décision, apprend-on, a provoqué la suspension de la décision du directeur général des impôts par le Premier ministre.

A la veille de l'ouverture de la session parlementaire devant aboutir au vote du budget de l'Etat pour l'année 2016, les communautés souhaitent donc que leur quote-part sur la RFA soit restaurée, avant de passer à l'examen et la résolution des problèmes qui minent la gestion de cette redevance dans le pays. Laquelle manne est, selon eux, leur source de revenu la plus importante, dans ce sens qu'elle permet de réaliser des projets de développement local et motive les riverains à veiller à la protection des forêts.

En effet, a par exemple expliqué Luc Ndebe, président d'un comité de gestion de la RFA dans l'arrondissement de Ngwei, le projet d'électrification rurale entamée avec la part de la RFA versée aux communautés est aujourd'hui interrompu. De même, ce dernier craint que l'école de Lomié, dans la région de l'Est, soit de nouveau fermée cette année, après deux premières fermetures entre 2013 et 2014. Elle n'a été rouverte depuis la dernière rentrée scolaire qu'après que l'Etat ait versé aux communautés, leur quote-part sur la RFA de 2014. Laquelle quote-part permet de payer les enseignants recrutés par la communauté pour cette école.

Cependant, à l'observation, ces exemples de contribution de la RFA au développement des communautés riveraines des forêts ne constituent qu'une éclaircie sur le sombre tableau de la gestion de la manne forestière par les communes et les communautés au Cameroun. Les gestionnaires de ces fonds étant plus enclins à la satisfaction d'intérêts égoïstes qu'à la recherche du bien-être communautaire.

Pour preuve, la commune de Yokadouma, à l'Est du pays, qui, pendant des années, a obtenu annuellement entre 700 millions et 1,3 milliard de francs Cfa au titre de la RFA, demeure un grand village. Il n'y a pas de route, l'électricité est rationnée entre 5h du matin et 16h du soir, le chantier de la mairie est à l'abandon depuis des années et, cerise sur le gâteau, les agents communaux restent souvent des mois sans salaires. Un maire de cette commune est d'ailleurs actuellement incarcéré pour des raisons liées à la gestion de la RFA.

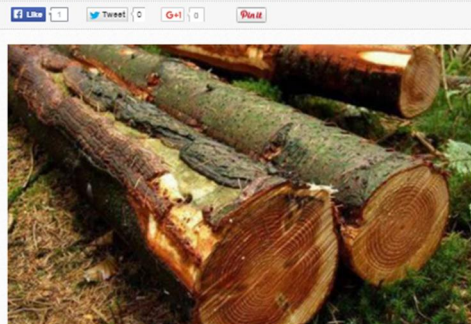
0 commentaires

Trier par Meilleurs

Home / Biodiversité / Redevance forestière annuelle: les 10% à problème

Redevance forestière annuelle: les 10% à problème

Le 12 novembre 2015 @LaminuteInfo



L'Ong Forêts et Développement Rural (FODER) et les chefs traditionnels étaient face à la presse le mercredi 11 novembre 2015 pour dénoncer la loi N° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi des finances de la république du Cameroun 2015, supprimant les 10% de la redevance forestière annuelle (RFA) affectée aux communautés riveraines.

Depuis l'arrêté conjoint ministère de l'Administration territoriale, ministère des Forêts et de la Faune, ministère des Finances (MINATD, MINFOF, MINFI) du 26 juin 2012, les communautés ont le droit de bénéficier de 10% des bénéfices issus de l'exploitation de leur forêts. En effet, ces communautés sont absolument dépendantes de ces forêts qui sont

Depuis l'arrêté conjoint ministère de l'Administration territoriale, ministère des Forêts et de la Faune, ministère des Finances (MINATD, MINFOF, MINFI) du 26 juin 2012, les communautés ont le droit de bénéficier de 10% des bénéfices issus de l'exploitation de leur forêts. En effet, ces communautés sont absolument dépendantes de ces forêts qui sont exploitées par l'Etat. Elles y tirent, tout ce qui leur faut pour leur alimentation, leur santé et le reste de leur survie. L'exploitation de la principale ressource dont elles disposent a une sérieuse incidence sur leur survie. Il est donc impérieux que les fruits de cette exploitation soient redistribués.

Le gouvernement de la république à travers une disposition légale, avait donc depuis la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune, complétée par l'arrêté conjoint MINATD, MINFOF, MINFI du 26 juin 2012, procédé à la répartition des bénéfices issus de l'exploitation des forêts selon les quotas ci-après : 50% à l'Etat et 40% aux communes, 10% était versé aux communautés riveraines. Ce pourcentage était utilisé par ces dernières, pour impulser le développement local à plusieurs titres. L'éducation, la santé, l'électrification, l'accès à l'eau potable, l'aménagement des routes.... Depuis l'adoption de la loi N° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi des finances de la république du Cameroun 2015, ce pourcentage a été retiré aux communautés riveraines. Ce projet de loi a impacté négativement la vie des communautés.

Evaluons en premier lieu ce que la RFA a apporté aux communautés riveraines dans le développement de leurs localités.

Ici et là, les portes parole des communautés riveraines, égrainent le chapelet important des bienfaits de la RFA sur le développement local. Dans la communauté de Manga'a -ndokok dans l'arrondissement de Ngwei près d'Edéa par exemple, le chef de la communauté Luc NDEBE nous confie que dans le domaine de l'éducation, cette redevance a permis la construction de plusieurs salles de classe, la dotation de nombreux tables bancs, la réhabilitation des bâtiments vétustes, le recrutement et le paiement des enseignants vacataires. La même redevance a permis la construction des puits d'eau et des forages. Cet argent a aussi permis à la construction des foyers communautaires et à l'équipement des centres de santé.

Ce bilan plutôt bénéfique pour les populations est aussi visible dans d'autres communautés. Cependant, toutes ne sont pas des exemples de bonne gestion des revenus issus de la redevance forestière. Quelques chefs de communautés sont pointés du doigt par les populations qui leur reprochent de gérer de manière opaque cette redevance.

N'est-ce pas pour cette raison que le gouvernement a décidé de retirer les 10% de la RFA aux communautés riveraines ?

N'est-ce pas pour cette raison que le gouvernement a décidé de retirer les 10% de la RFA aux communautés riveraines ?

A cette question, le FODER répond NON : « le gouvernement n'a jamais commandé une expertise sur la gestion de la RFA par les communautés riveraines », déclare Rodrigue NGONZO expert du FODER, pourtant poursuit-il, « les organisations de la société civile ont toujours dénoncé les cas de mauvaise gestion de cette redevance là où cela est avéré ». Toutefois, affirme le FODER ce retrait est un subterfuge trouvé par agents du ministère des finances pour encaisser de manière indue une partie (la moitié) de l'argent près de 450.000.000frs CFA destinée aux communautés riveraines du fait de l'exploitation de leur forêts. Une machination savamment orchestrée avec les maires à qui reviennent les cinq autres pourcent.

Cette situation a de nombreuses conséquences sur la vie des populations riveraines et même de forêts. Pour le chef Bruno M VONDO, président du réseau des chefs traditionnels du Cameroun (RETRAD), cette situation pourrait favoriser l'exploitation illégale des forêts communautaires, les soulèvements sociaux, car comme dit l'adage : « ça commence tout doucement par un bruit ça finit par un vacarme ». Il ajoute que dans toutes les communautés ou presque, les populations font déjà du grabuge. Pour tenter d'apporter une solution à ce problème, les chefs conscients de ce que nous apprend Bruno M VONDO : « la famine du village, n'est pas l'apanage des enfants, mais de la responsabilité des adultes », ont engagé un plaidoyer auprès des autorités, notamment les parlementaires qui avaient voté cette loi, pour la restauration des 10% de la RFA dévolue aux communautés riveraines.

Ils se réjouissent déjà de ce qu'une lettre circulaire du premier ministre ait demandé au ministre des finances de sursoir à cette décision

Les représentants des communautés riveraines et le FODER, en réunissant la presse à la veille de l'ouverture de la session parlementaire souhaite que ces derniers en fassent un large écho en sorte que ce dossier si brûlant soit déposé sur la table des parlementaires au moment de l'examen de la loi de finance 2016.

Didier Denguel, laminute.info

Sous le haut patronage du Premier Ministre

LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ
Du 05 au 09 décembre 2015, SAWA Hôtel - Douala

2^e édition
PME CHANGE

2 15

n° 4027, 10 décembre 2015 Directeur de la publication A.L. Koudou Mouso 400 FCFA

Mutations

QUOTIDIEN

Compte d'affectation spéciale L'Epervier plane sur Ama Tutu Muna

MOHAMAD GABDO YAHYA
Réactivons notre défense civile contre Boko Haram
Le lamido de Banyo parle également de la nécessité d'équiper les comités de vigilance. >>> P. 15

DOUALA

Levée de boucliers contre le franc Cfa
Olivier Bilé et Owona Nguini contre l'assujettissement du Cameroun à cette monnaie. >>> P. 11

PANORAMA

Les amazones du cinéma africain
Une notre suppléant >>> P. 10

Sur instruction du chef de l'Etat, une mission du Contrôle supérieur de l'Etat déplaçait depuis lundi la gestion de ce compte.
Cette enquête intervient moins d'un mois après l'audit sollicité par le ministre Muelele Kombi auprès du ministère des Finances.
Un autre audit annoncé, sur la gestion du compte de dépôt spécial, logé au ministère des Arts et de la Culture. >>> P. 5

FECAFOOT

Bidoung Mpkatt légitime Tombi à Roko

Le Minsep soutient que la Chambre de conciliation et d'arbitrage n'est pas compétente pour se prononcer sur un cas afférent à la légalité républicaine. >>> P. 16

GESTION FORESTIÈRE

Un plaidoyer pour la restauration de la redevance

Les communautés locales qui l'ont initié espèrent que la loi des finances 2016 prendra en compte leurs doléances.

■ La session plénière s'est ouverte le jeudi 12 novembre dernier à Yaoundé. Les membres de la société civile et les communautés villageoises riveraines des forêts n'ont qu'un seul souhait : voir la Redevance forestière annuelle (Rfa) restaurée. Au cours d'une conférence de presse donnée par l'Ong Forêt et développement rural (Foder) le 11 novembre 2015 à Yaoundé, plusieurs griefs ont été soulevés par les représentants des dites communautés.

Pour Luc Ndebe, président du comité riverain de gestion et suivi de la redevance forestière destinées aux communautés riveraines Manga'a-Ndokok (département de la Sanaga-Maritime), cette suppression handicape les communautés riveraines. «La suppression de la redevance forestière est venue nous ôter tout espoir de développement. Elle nous permettait d'envoyer nos enfants à l'école et de réaliser d'autres projets», se plaint-il.

«Cet argent nous aidait à contribuer à l'éducation, en construisant par exemple des salles de classe et en payant les enseignants vacataires», a-t-il poursuivi. «L'Etat nous demande de consommer avec modération et de conserver la biodiversité, tandis que les ministères en charge de la gestion des ressources forestières et les communes octroient des permis aux exploitants qui font des coupes abusives et parfois abattent les espèces protégées», s'indigne M. Mvondo, un chef traditionnel.

Durant la conférence sur le climat (Cop 21) qui débute dès le 30 novembre prochain, les Etats vont débattre entre autres de l'impact des changements climatiques. «Comment voulez-vous que nous réussissions à conserver la biodiversité alors que nous ne percevons plus le revenu des ressources forestières ?», s'interroge Luc Ndebe, porte-parole des communautés riveraines Manga'a-Ndokok.

En rappel, la loi des finances de 2015 avait fait la répartition des 50% des Rfa affectés aux communes en attribuant 22,5% à ces dernières. Le même pourcentage a été donné au fonds de péréquation du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom) et 5% aux agents de recouvrement du ministère des Finances (Minfi).

PAULETTE NDONG

EN FORÊT.



PROJET LF | FODER

